



Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Conseil communautaire 2 mars 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Présentation de la direction du cycle de l'eau



Cycle de l'eau

Historique :

- Intervention de Messieurs Philippe GAGLIN et J.-A. GUILLEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Compétence
assainissement
étendue au territoire
(CCMP)

2018

Brioux-sur-Boutonne : Fin
de la DSP et intégration de
la STEP en régie

2021

Intégration des STEP de
Périgné, Secondigné-sur-Belle,
Vernoux-sur-Boutonne en régie

2023

2020

- Forme juridique SPIC
- STEP Chizé intégrée
à la régie

2022

- Intégration STEP Lezay à la régie
- Mise en service STEP de Rom
- Réorganisation de la DCE
- Intégration de la Gemapi

Conseil communautaire - 2 mars 2023

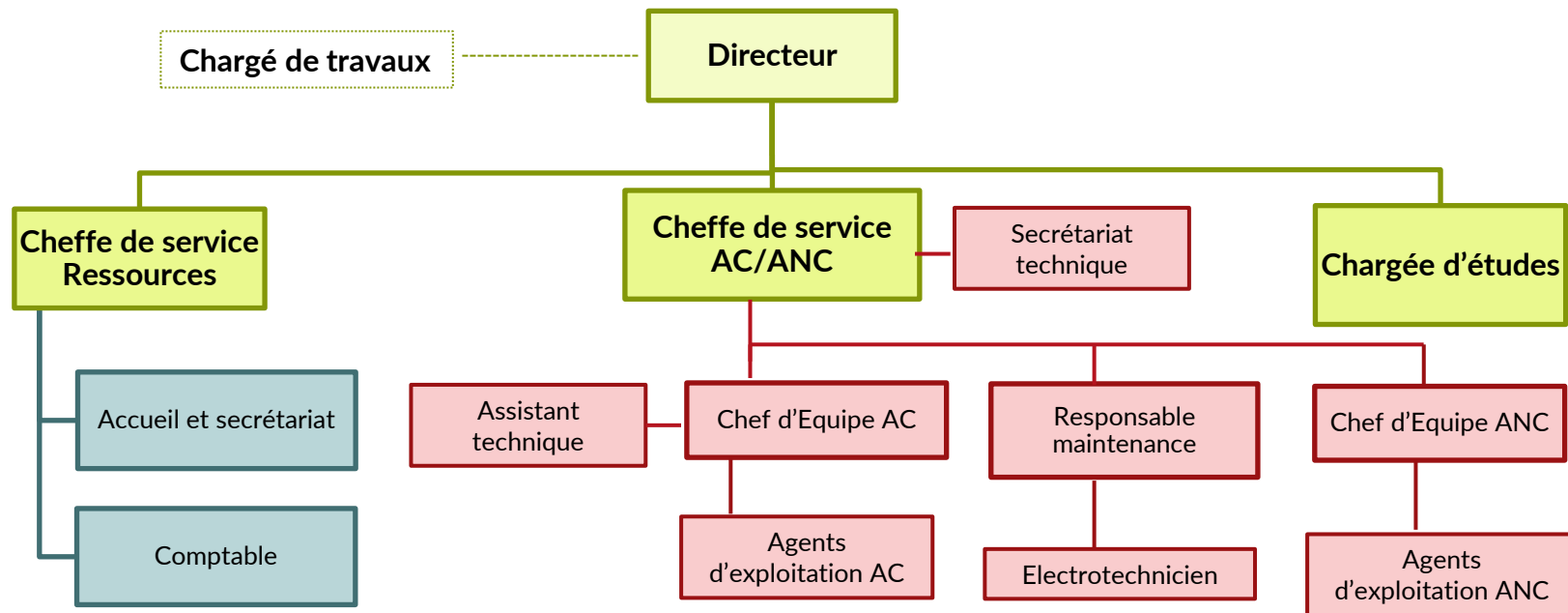
Organisation de la direction du Cycle de l'eau 1^{er} Janvier 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

S²LO

3 COMPETENCES :

- GEMAPI ➡ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation
- ANC ➡ Assainissement Non Collectif
- AC ➡ Assainissement Collectif

CES COMPETENCES S'EXERCENT A TRAVERS TROIS BUDGETS ANNEXES

Cycle de l'eau

GEMAPI

Référente :
Céline AIMÉ

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Compétence obligatoire pour la CCMP au 01/01/2018 transférée à 6 syndicats de rivière
- Transfert de la compétence au Cycle de l'Eau au 15/09/2022

- Intervention de Messieurs Philippe

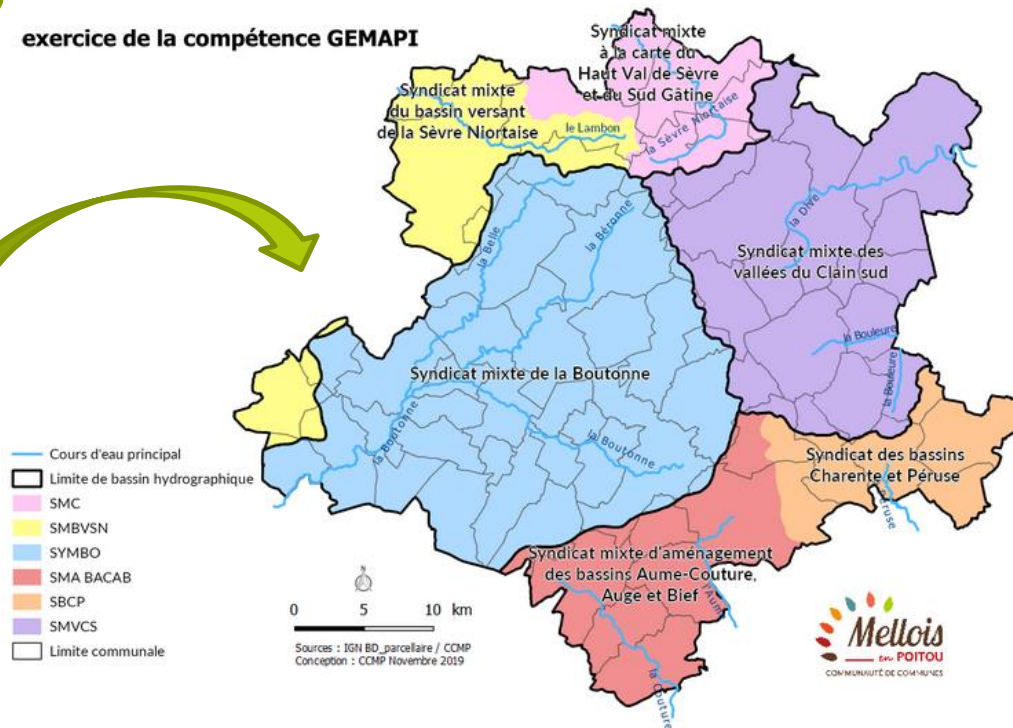
Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

exercice de la compétence GEMAPI



Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe CAGLIN et A. GUILLOTEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

GEMAPI

Comment Mellois en Poitou finance?

Année	Cotisation moyenne par habitant
2022	7,95 €
2023	9,60 €

- ☐ Taxe Gemapi intégrée aux avis d'impôts locaux de toutes personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- ☐ Elle est lissée sur l'ensemble du territoire (solidarité financière entre les zones rurales et urbaines)
- ☐ Constat de l'augmentation chaque année depuis sa mise en place



en voie de stabilisation car l'ensemble des syndicats est aujourd'hui structuré

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe CACLIN et J.-A. GUILLOTEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Service Ressources

**Référente :
Eva PINTO**

Actions menées (ANC et AC)

Finances :

- Préparation budgétaire AC et ANC
- Suivi des subventions
- Transferts des excédents des communes de Celles-sur-Belle, Périgné, Vernoux-sur-Boutonne
- Facturation AC et ANC

RH :

- Fin des Mises à disposition des communes

Cycle de l'eau

Service Ressources

- Intervention de Messieurs Philippe CACIIN et J.-A. GUILLOTEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Actions menées (ANC et AC)

Marchés publics :

ANC :

- Contrôles de bon fonctionnement (La Mothe-St-Héray, Celles-sur-Belle et 2 000 / an)
- Vidanges

AC :

- Rue du Theil
- Sécurisation de la STEP de Celles sur Belle
- PR Triou à Aigondigné
- Supervision / Télégestion sur l'ensemble du territoire

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe CACLIN et J.-A. SLOSTEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

ANC : Assainissement Non Collectif

Référents :

**Emmanuelle BARON
et Bruno GOIMIER**

Compétences	
<u>Réalisées en régie</u>	<u>Externalisées</u>
Contrôles de conception/réalisation	CBF (Contrôles de bon fonctionnement)
Contrôles vente	Vidanges

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe

Bilan d'activité ANC

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

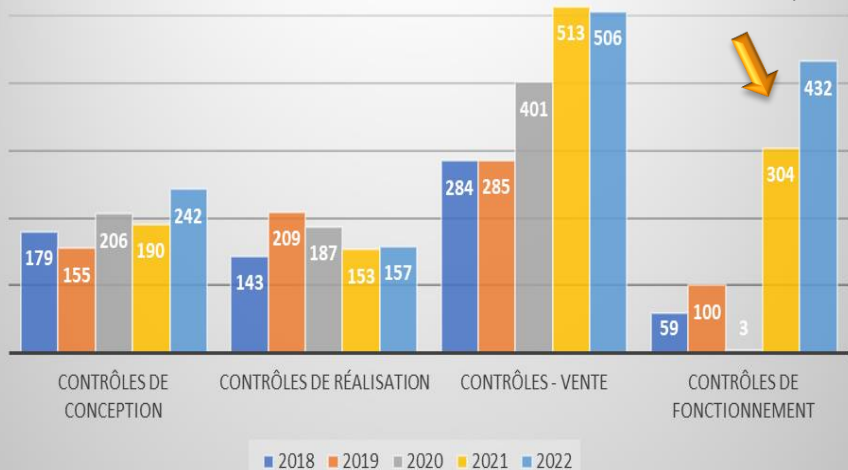
Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

SILLO

Evolution du nombre de contrôles

La Mothe St Héray -
Exoudun + Celles s/Belle



Nombre d'installations ANC sur l'ensemble
du territoire de la CCMP :

14 500 pour 27 700 habitants

Numérisation dossiers ANC : CDD 6 mois

+ 80 % de contrôle vente / 2019

+ 28 % de contrôle vente / 2020

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

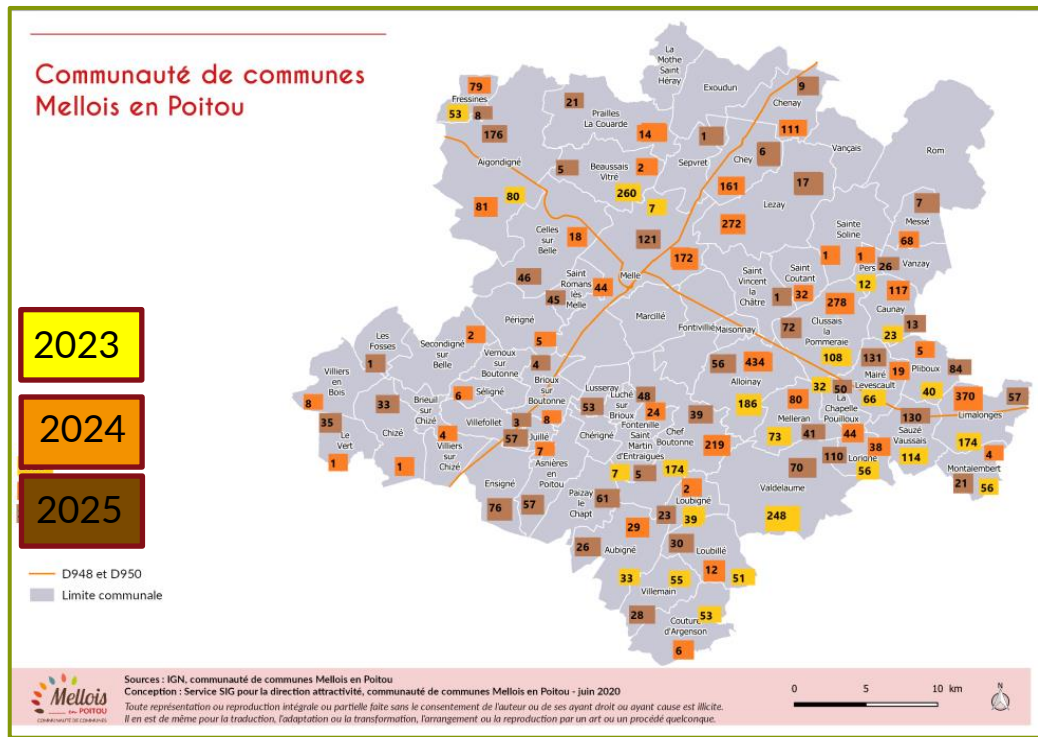
Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

ANC : Assainissement Non Collectif

Actions à mener :

- CBF : 2 000/an ➡
connaissance du parc
de 14 500 installations



Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe CACLIN et J.-A. GOSLOE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

ANC : Assainissement Non Collectif

Actions à mener :

- Vidanges ➡

Déploiement du nouveau contrat vidange sur tout le Territoire (Internet, Facebook, Distribution lors des CBF, Affichage communes et CCMP)

CONTRAT DE VIDANGE
NE VOUS LAISSEZ PAS DÉBORDER

Accompagnement
Suivi
Sérénité
Anticipation

LE CONTRAT VOUS ASSURE :

- Entretien systématique, conseils
- Prévention des débordements
- Tarifs négociés et fixes pendant la durée du contrat
- Paiements échelonnés

CONTRAT DE VIDANGE Fosse septique / fosse toutes eaux

Mellois
en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Direction du cycle de l'eau Mellois en Poitou
2, rue du Sempit
79500 MELLE
T 05 49 29 13 16
cycledeleau@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

INFORMATIONS :
05 49 29 13 16
cycledeleau@melloisenpoitou.fr

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe

AC : Assainissement Collectif

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

CACLIN et J.-A. GUILLOTTEAU
SLO

TRAVAUX :

- ROM

Une 37ème station ainsi que 1 815 mètres linéaires de réseaux gravitaires, 1 215 mètres linéaires de refoulement et 4 postes de refoulement ont été construits en 2021 sur la commune de Rom.

Fouille Archéologique avec l'INRAP



Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philipp

AC : Assainissement Collectif

TRAVAUX : La commune de Brioux-sur-Boutonne a réalisé des travaux de réfection de voirie dans la rue du Pont. A cet effet, Mellois en Poitou (service assainissement) a profité des travaux de la commune pour réaliser des travaux sur les réseaux afin de résoudre des problèmes d'infiltration d'eaux parasites. Les travaux ont été terminés en 2022.



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Cycle de l'eau

- Intervention de Messieurs Philippe CACLIN et J. A. SILLIOTEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

AC : Assainissement Collectif

Orientation stratégique 2023 / 2026

- Réflexion sur la séparation AC et ANC
- Projet harmonisation de la télégestion DSI 1 133 k€
- Travaux STEP SAUZE VAUSSAIS DA 2 310 k€
- Projet agrandissement des locaux DCE : Grand Projet > 1 500 k€
- PPI : déterminer les priorités techniques et politiques en tenant compte des Schémas Directeurs
- Prospective budgétaire (évolution des tarifs en fonction du PPI retenu)

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michelot*

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



1. Conseil communautaire du 19 janvier 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 19 janvier 2023.

2. Installation de nouveaux conseillers communautaires - Communes d'Aubigné et de Villemain

Contexte

- Démission de Monsieur Arnaud BREGEAS, conseiller communautaire suppléant de la commune d'Aubigné,
- Décès de Monsieur Éric RICHARD, conseiller communautaire suppléant de la commune de Villemain,

2. Installation de nouveaux conseillers communautaires - Communes d'Aubigné et de Villemain

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de nouveaux conseillers communautaires suppléants :
 - Pour la commune d'Aubigné, Madame Dorothy PICKFORD,
 - Pour la commune de Villemain, Madame Corinne PAPILLAUD.

3. Actualisation des membres de la commission de suivi de site - Société RHODIA-SOLVAY

Contexte

Terme de l'actuel mandat :

- Nomination par arrêté préfectoral du 12 février 2018
- Mandat de 5 ans

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michel

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



3. Actualisation des membres de la commission de suivi de site Société RHODIA-SOLVAY

Le conseil communautaire est invité à :

- DESIGNER, au titre du collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés », pour participer aux travaux de la commission de suivi de site créée autour de l'établissement exploité par la société RHODIA OPERATIONS implantée à Melle et Marcillé :

- un membre titulaire, le vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique,
- un membre suppléant, le vice-président en charge de la gestion du patrimoine communautaire et des services techniques.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MISTRELET

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

4. Composition du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Remplacement d'un membre démissionnaire

Contexte :

Démission de Monsieur Nicolas RAGOT depuis le 31/12/22

Le conseil communautaire est invité à :

- DESIGNER Monsieur François GRASSWILL afin de remplacer M. Nicolas RAGOT au sein du conseil d'administration du CIAS.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

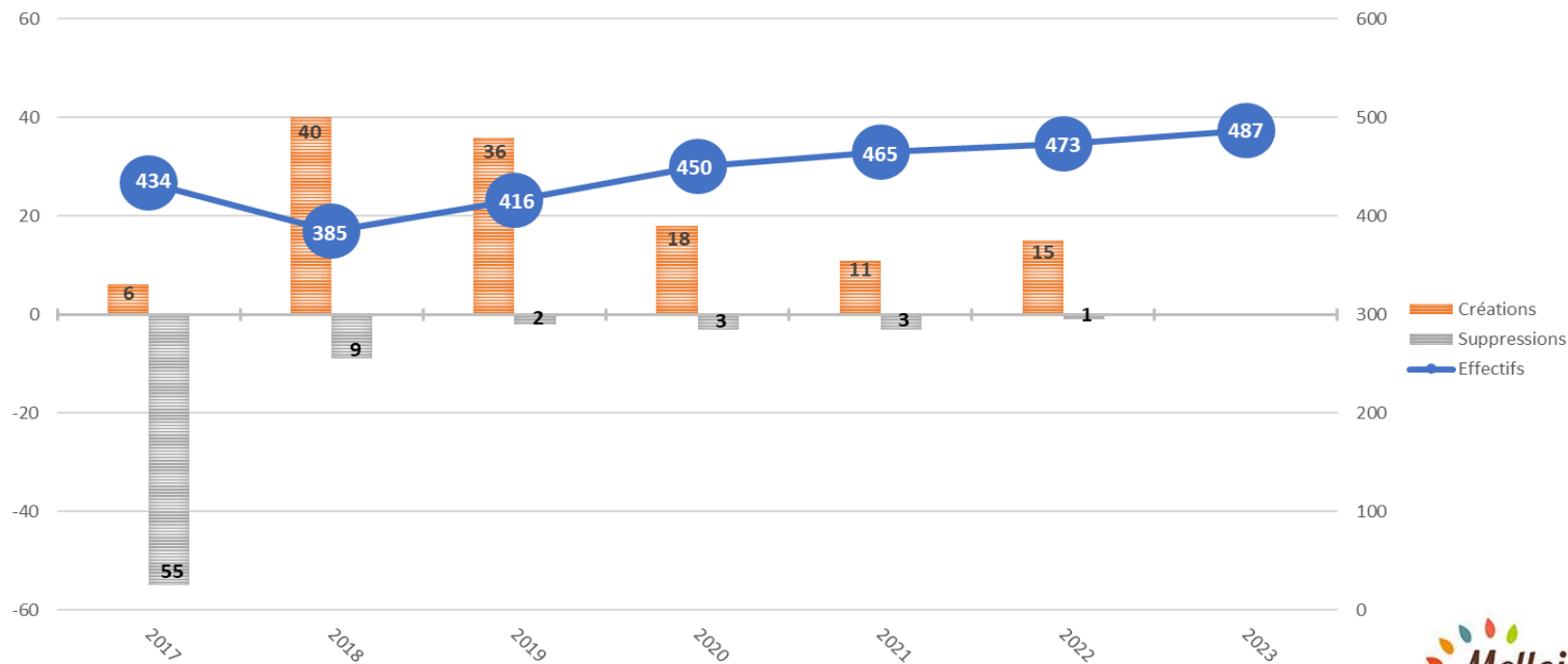
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Evolution de l'effectif budgétaire* depuis le 1^{er} janvier 2017



* Emplois permanents et contrats de projet

Conseil communautaire - 2 mars 2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

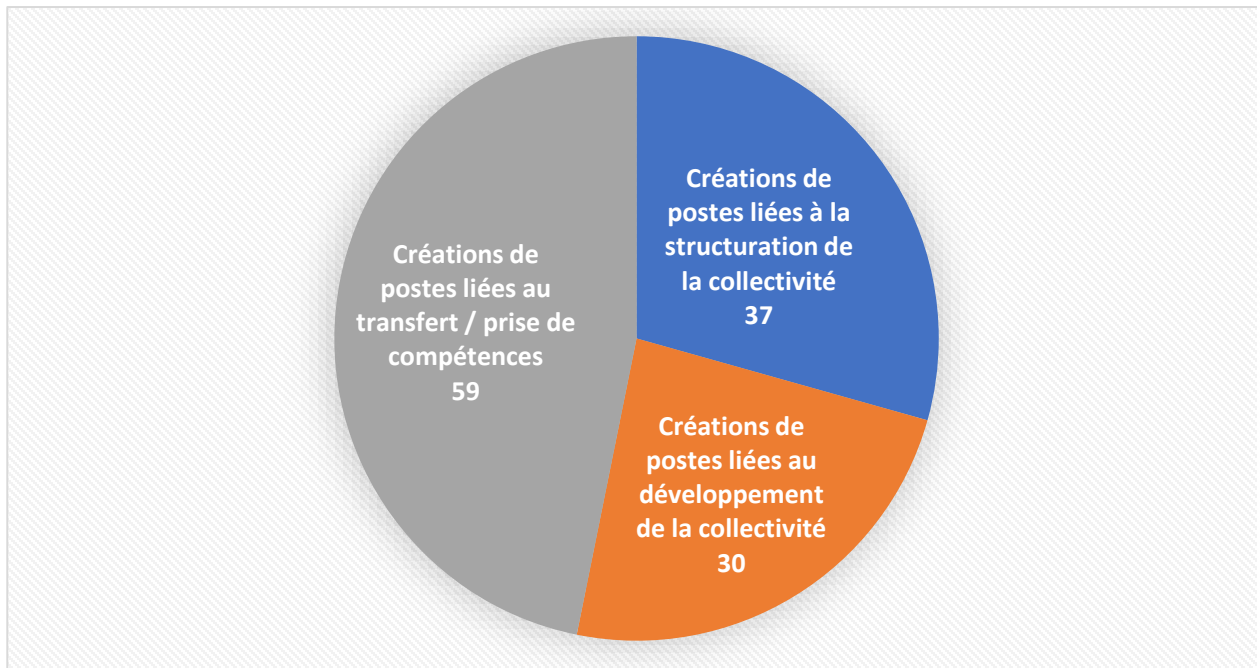
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Créations de postes* réalisées depuis le 1er/01/2017



* Emplois permanents et contrats de projet

Conseil communautaire – 2 mars 2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

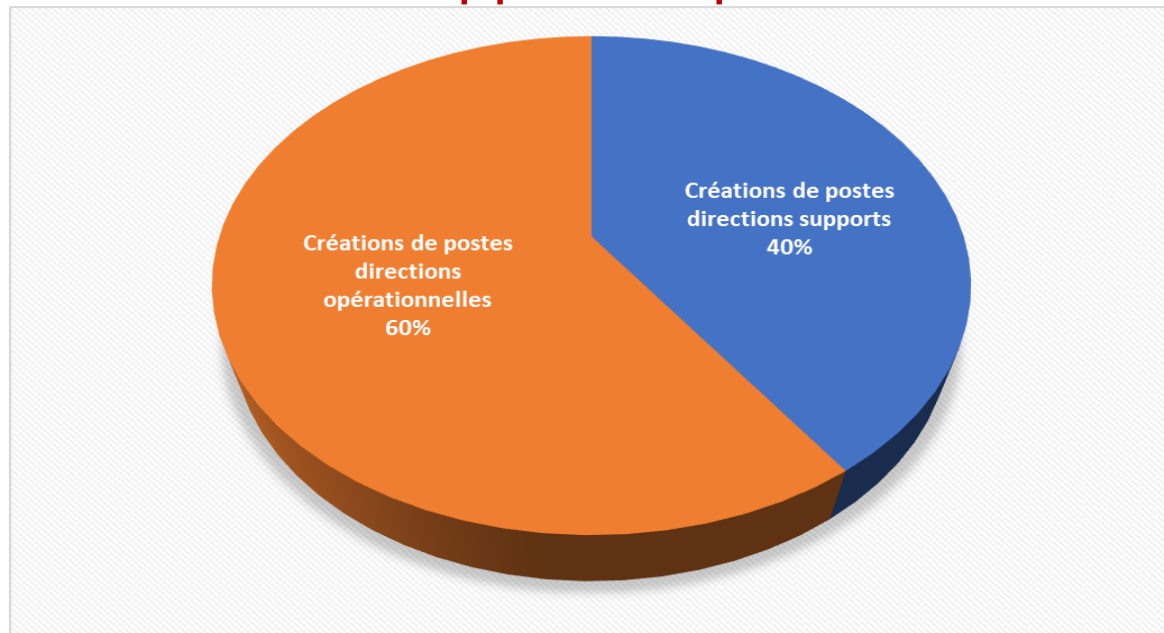
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Répartition des créations de postes* entre directions opérationnelles et supports depuis le 1^{er}/01/2017



* Emplois permanents et contrats de projet
Conseil communautaire - 2 mars 2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

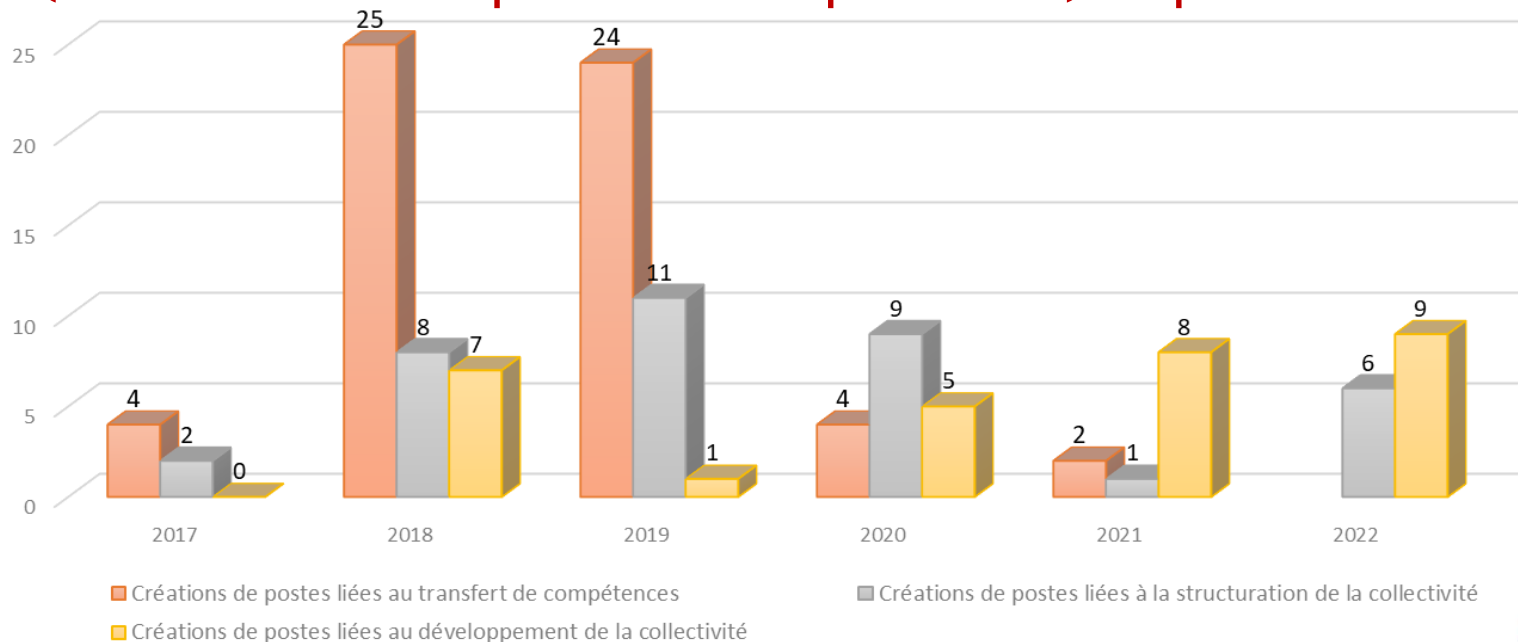
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Répartition des créations de postes* par année et par type
(discretionnaires/prise de compétences) depuis 1^{er}/01/2017



* Emplois permanents et contrats de projet

Conseil communautaire - 2 mars 2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

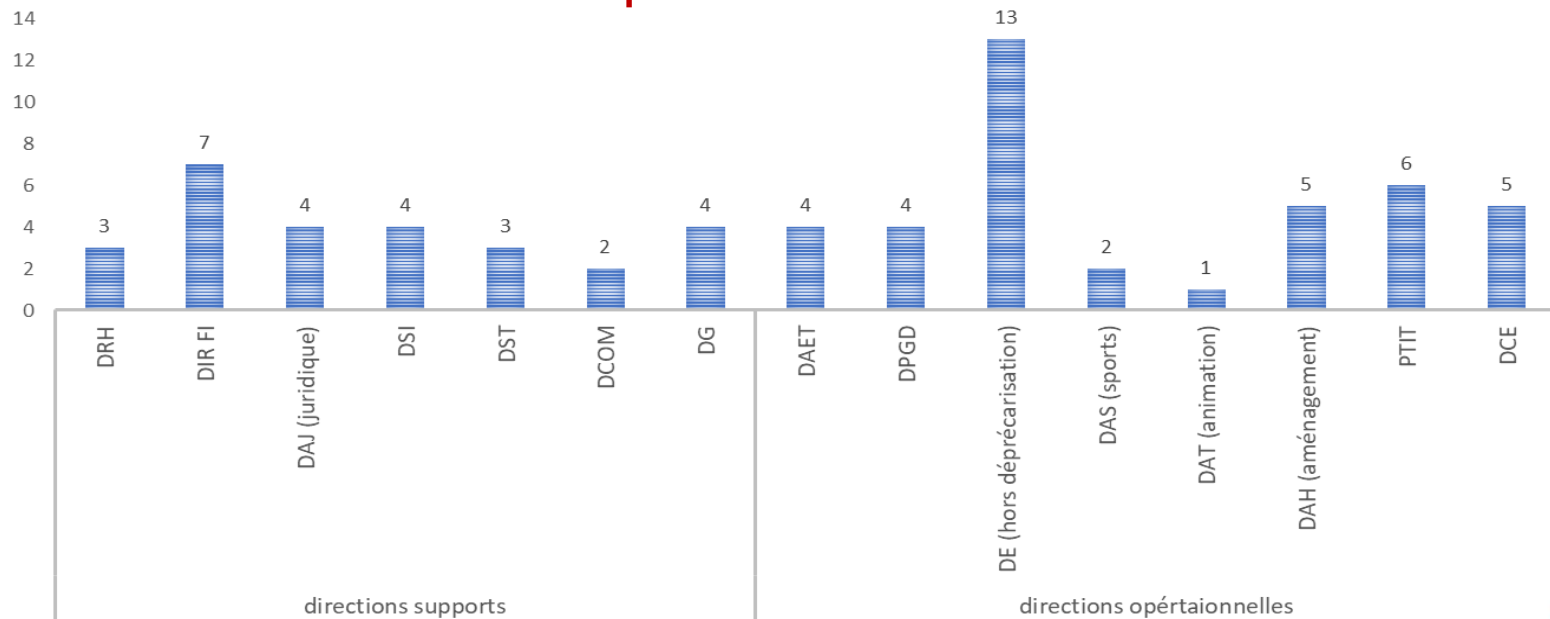
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Total des créations de postes* par direction
depuis le 1^{er}/01/2017



* Emplois permanents et contrats de projet
Conseil communautaire - 2 mars 2023

5. Bilan des créations de postes depuis le 1er janvier 2017

Postes identifiés à l'organigramme cible de la collectivité

Intitulé du poste	Direction de rattachement
Collaborateur de cabinet	
Contrôleur de gestion	DG
DGA ressources	DG
Assistante administrative	DG
Acheteur public	DAJ
Assistante administrative	DAJ
Gestionnaire comptable	DST
Conseiller en évolution professionnelle	DRH

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Information – Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 15-12-22

Impacts 2023 majeurs (budget principal)

- Revalorisation du point d'indice : 445 142 € (soit +3,12%)
- le GVT (glissement vieillesse technicité : 182 400 € (+1,2%)
- L'effet année pleine des postes créés en 2022 : 574 754 €

Soit un impact total de 1 202 296 €

6. Modification du tableau des emplois permanents

Postes	Grades – Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Transformations de postes suite à recrutement			
Agent restauration scolaire, entretien, surveillance et garderie <i>Direction de l'Éducation</i>	Adjoint technique territorial Catégorie C (Ancien grade : adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Catégorie C)	0,80 ETP	01/04/23
Gardien de déchetterie <i>Direction de la prévention et de la gestion des déchets</i>	Adjoint territorial technique principal de 2 ^{ème} classe - Catégorie C (Ancien grade : Adjoint technique territorial – Catégorie c)	1 ETP	01/04/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

7. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er mai 2022 au 31 décembre 2022

Fondement du recrutement	Directions	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	2	Contrats de durée variable établis entre le 1er mai 2022 et le 31 décembre 2022
	Animation sportive	5	
	DPGD	6	
	Éducation	122	
	RH et communication interne	2	
	Services techniques	2	

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

S²LO

7. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er mai 2022 au 31 décembre 2022

Fondement du recrutement	Directions	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	2	Contrats de durée variable établis entre le 1er mai 2022 et le 31 décembre 2022
	Animation sportive	23	
	Éducation	4	
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	Éducation	55	Contrats de durée variable établis entre le 1er mai 2022 et le 31 décembre 2022

7. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er mai 2022 au 31 décembre 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les contrats conclus sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er mai 2022 au 31 décembre 2022 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :

- À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique ;
- À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique ;
- À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

8. Modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité social territorial (CST)

Contexte

Réunion du CST en date du 1er février 2023 :

- Demande des représentants du personnel que chaque titulaire dispose de deux suppléants ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** la délibération du conseil communautaire C_19_05_2022-45 du 19 mai 2022 afin de porter et fixer le nombre de suppléants à deux par titulaire au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

9. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle allégée n°1 – Arrêt du projet de révision allégée du PLU et bilan de la concertation

Projet de révision allégée

Réduction d'une zone A (agricole) dans le secteur de la Garenne.

- Les deux parcelles concernées sont des jardins d'agrément et seront classées en zone UA (habitat et activités compatibles avec l'habitat)

Bilan de la consultation

Aucune observation n'a été recueillie ni en mairie, ni à la communauté de communes

- Le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de modification.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



9. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle – Révision allégée n°1 – Arrêt du projet de révision allégée du PLU et bilan de la concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération,
- **ARRÊTER** le projet de plan local d'urbanisme révisé, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **INFORMER** que le projet de plan local d'urbanisme révisé sera soumis :
 - aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA) lors d'une réunion d'examen conjoint, conformément à l'article L151-34 du code de l'urbanisme,
 - à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
 - à une enquête publique.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



10. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle – Modification n°4 – Bilan de la concertation

Projet de modification

- Réduction d'une zone à urbaniser au profit d'une zone agricole,
- Extension d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) dans un lieu-dit,
- Création de deux STECAL autour de deux habitations déjà existantes avant l'élaboration du PLU,
- Suppression de deux emplacements réservés,
- Correction d'une erreur matérielle dans le règlement écrit.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



10. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romans-les-Melleis Modification n°4 – Bilan de la concertation

Bilan de la concertation (2 observations) :

- Réunion publique du 27/10/2022 : un habitant a signalé une erreur matérielle sur le plan annexé à la délibération de prescription de la procédure de modification n°4 du PLU,
- Courrier du 24/11/2022 : le gérant de l'exploitation agricole située dans le secteur de la Garenne a demandé le classement intégral en zone A (agricole) de deux parcelles non bâties et aujourd'hui classées en partie en zone UB (habitat et activités compatibles à l'habitat) afin de maintenir la pérennité de son activité d'élevage
 - Avis favorable

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



10. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle - Modification n°4 – Bilan de la concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération.

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

Education – Enfance – Jeunesse

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



11. Prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) – Convention 2023-2027 avec la CAF des Deux-Sèvres

Soutien de la CAF des Deux-Sèvres aux actions visant à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et améliorant son efficience,
 - Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
 - Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
 - Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
 - Contribuer à l'accompagnement sociale des familles et développer l'animation de la vie sociales.
- La communauté de communes propose différents LAEP répondant à ces objectifs

11. Prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) – Convention 2023-2027 avec la CAF des Deux-Sèvres

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les conventions relatives à la prestation de service des Lieux d'Accueil Enfants-Parents « Cœur d'enfants » du Pôle Petite Enfance de l'Espace Salcido et Voltania, soit pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- **AUTORISER** le président à signer les conventions relatives à la prestation de service des Lieux d'Accueil Enfants-Parents « Cœur d'enfants » du Pôle Petite Enfance de l'Espace Salcido et Voltania, soit pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



FINANCES

12. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17021 - Gendarmerie Melle/Parvis Espace Enfance	BP 2023	2017	DEPENSES	7 726 850,42 €	1 444 087,43 €	4 010 773,35 €	2 117 071,38 €	154 918,26 €
		2017	RECETTES	2 065 921,64 €	90 000,00 €	597 999,00 €	1 330 740,82 €	47 181,82 €
	DM MARS	2017	DEPENSES	7 587 873,72 €	1 444 087,43 €	4 010 773,35 €	1 860 312,94 €	272 700,00 €
		2017	RECETTES	2 039 900,82 €	90 000,00 €	597 999,00 €	1 251 435,23 €	100 466,59 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17001- Résidence habitat jeunes	BP 2023	2019	DEPENSES	1 164 655,70 €	797 470,67 €	250 303,23 €	111 332,80 €	5 549,00 €
		2019	RECETTES	945 810,72 €	355 103,49 €	364 129,70 €	226 577,53 €	- €
	DM MARS	2019	DEPENSES	1 132 769,85 €	797 470,67 €	250 303,23 €	54 995,95 €	30 000,00 €
		2019	RECETTES	933 277,61 €	355 103,49 €	364 129,70 €	214 044,42 €	- €

12. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
17003 - SMA MOUGON	BP 2023	2019	DEPENSES	1 080 843,70 €	340 056,32 €	605 369,70 €	134 417,68 €	1 000,00 €
		2019	RECETTES	729 452,49 €	124 469,86 €	407 831,38 €	180 856,00 €	16 295,25 €
	DM MARS	2019	DEPENSES	1 056 585,92 €	340 056,32 €	605 369,70 €	106 659,90 €	4 500,00 €
		2019	RECETTES	707 068,05 €	124 469,86 €	407 831,38 €	163 188,81 €	11 578,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023
16 - ACQUISITION DEPLOIEMENT LOGICIEL RH	BP 2023	2020	DEPENSES	165 922,00 €	84 974,00 €	79 568,00 €	1 380,00 €
	DM MARS	2020	DEPENSES	165 922,00 €	84 974,00 €	26 412,00 €	54 536,00 €

12. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Décision modificative n°1 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Régularisation dotations aux amortissements subventions			
040 - 13911 - Etat et établissement nationaux	10 609,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	10 609,00 €
AP/CP gendarmerie Melle - Résidence habitat jeunes Celles-sur-Belle - SMA Mougon - Acquisition déploiement logiciel RH			
17021/2312/71	14 081,74 €	17021/10222/71	53 284,77 €
17021/2313/71	66 000,00 €	16/1641/71	64 496,97 €
17021/2041412/71	37 700,00 €	16/1641/71	24 451,00 €
17001/2031/71	19 200,94 €	16/1641/64	8 216,50 €
17001/2313/71	5 250,06 €	16/1641/020	53 156,00 €
17003/2313/64	3 500,00 €	17003/10222/64	- 4 716,50 €
16/2051/020	53 156,00 €		
Total	209 497,74 €	Total	209 497,74 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Régularisation dotations aux amortissements subventions			
023 - Virement à la section d'investissement	10 609,00 €	042 - 777 - Quote part sub d'investissement	10 609,00 €
Total	10 609,00 €	Total	10 609,00 €

13. Décision modificative n°1 – Budget principal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal.

14. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
22009 - HARMONISA TION DES MODES DE COLLECTE	BP 2023	2020	DEPENSES	996 188,76 €	1 080,00 €	329 717,52 €	212 611,24 €	452 780,00 €
		2020	RECETTES	163 500,00€	- €	- €	75 000,00 €	88 500,00 €
	DM MARS	2020	DEPENSES	996 188,76 €	1 080,00 €	329 717,52 €	211 009,04 €	454 382,20 €
		2020	RECETTES	163 500,00 €	- €	- €	88 347,07 €	75 152,93 €

14. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes tel que présenté.

15. Décision modificative n°1 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP harmonisation des modes de collecte			
22009/2033	1 602,20 €	22009/10222	13 347,07 €
		16/1641	14 949,27 €
Total	1 602,20 €	Total	1 602,20 €

15. Décision modificative n°1 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe TEOM.

16. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BP 2023	2020	DEPENSES	1 574 385,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	357 118,00 €	134 537,00 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €
	DM MARS	2020	DEPENSES	1 569 982,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	334 552,31 €	152 699,69 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023
707 - TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT BRIOUX	BP 2023	2021	DEPENSES	489 274,73 €	17 101,73 €	406 759,00 €	65 414,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €
	DM MARS	2021	DEPENSES	377 035,34 €	17 101,73 €	356 933,61 €	3 000,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €

16. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes ainsi que le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

17. Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement collectif

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP travaux assainissement Rom / Travaux assainissement Brioux-sur-Boutonne			
0112/2315	18 162,69 €	16/1641	18 162,69 €
707/2315	-62 414,00 €	16/1641	-62 414,00 €
Total	-44 251,31 €	Total	-44 251,31 €

17. Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

18. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Objet et missions de l'association

- Assurer la gestion et la promotion du site touristique des Mines d'Argent et ainsi contribuer au développement touristique et économique de Mellois en Poitou
 - Visites guidées d'avril à novembre (2019 : 14000 visiteurs / 2020 : 3600 / 2022 : 11800) , plateforme d'expérimentation des arts du feu , boutique
- Périmètre d'intervention: Mellois en Poitou, les Deux-Sèvres et la Nouvelle Aquitaine

Contexte 2022

- Mellois en Poitou finalise sa stratégie d'attractivité économique et touristique
- Création de l'EPIC tourisme
- l'association les Mines d'Argent des Rois Francs lance une démarche de DLA avec un cabinet conseil : focus sur la plateforme expérimentale des arts du feu.
 - Avenant n° 1 de prolongation de la convention pluriannuelle 2019-2021

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

18. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Financements

- Compte de résultat de 177 K€ en 2021.
- Recettes 2021 : chiffre d'affaires (66 K€), subventions (dont 27 K€ CC MeP et 48,8 K€ Etat au titre du Fond de Solidarité COVID et de l'activité partielle), mise à disposition des locaux par la Ville de Melle (24 K€)
- Résultat : + 47,6 K€ (aides de l'Etat COVID)

Projets

- Finalisation du DLA en 2023 et prise en compte des préconisations dans une convention pluriannuelle de 3 ans, à partir de 2024

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

18. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 prolongeant d'une année supplémentaire la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs à compter du 1er janvier 2023 ;
- **APPROUVER** la subvention de 27 000 € pour l'année 2023, conformément à l'avenant n°2 ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son délégataire à signer l'avenant n° 2 et tous les documents afférents.

PÔLE SOLIDARITES

Tableau récapitulatif des subventions proposées pour 2023

Le comité de pilotage Solidarités s'est réuni à plusieurs reprises en 2022 pour définir les orientations stratégiques de la politique des Solidarités de la communauté de communes et a validé en novembre 2022 les propositions de subventions et le 30 janvier les projets de conventions triennales avec chaque association.

	Subvention 2022	Proposition 2023	Instance
Appui et Vous Sud 79	5 000,00 €	8 000,00 €	Bureau
Epicerie Sociale	58 306,00 €	63 000,00 €	Conseil
Mission Locale	54 400,00 €	54 400,00 €	Conseil
AIPM	49 600,00 €	47 160,00 €	Conseil
Toits Etc.	29 450,00 €	35 000,00 €	Conseil
Mot à Mot	5 000,00 €	8 000,00 €	Bureau
ADAGV 79	300,00 €	300,00 €	Bureau
TZCLD	0,00 €	5 000,00 €	Bureau
CIDFF 79	600,00 €	600,00 €	Bureau
Total	202 656,00 €	221 460,00 €	

19. Toits Etc. - Convention triennale 2023-2025

Objet de l'association et ses missions

Assurer le logement et l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 16 à 30 ans sur le territoire de la Communauté de Communes.

Projets

- Gérer et animer différentes solutions de logement adapté pour les jeunes de 16 à 30 ans,
- Proposer en parallèle un accompagnement en fonction de leur besoin,
- Contribuer à leur socialisation et à leur émancipation en facilitant leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne,
- Elaborer une cartographie des actions menées.

19. Toits Etc. - Convention triennale 2023-2025

Périmètre géographique d'intervention

Territoire de Mellois en Poitou

Montant de la subvention

Subvention annuelle de 35 000 €, soit 105 000 € pour 3 ans

Justification de l'augmentation

- La subvention précédente ne tenait pas compte de l'habitat jeune de Celles-sur-Belle
- Les fluides sont à charge de l'association,
- Des augmentations salariales.

19. Toits Etc. - Convention triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable du comité de pilotage solidarités qui s'est réuni en date du 09/02/2022,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 09/02/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER la conclusion d'une convention triennale 2023 – 2025 avec l'association Toits Etc. dans les conditions présentées ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

20. Épicerie Sociale du Pays Mellois - Convention triennale 2023-2025

Objet de l'association et ses missions

Assurer des actions d'accompagnement social notamment en matière d'insertion via l'aide alimentaire, et en matière de médiation familiale.

Périmètre géographique d'intervention

Territoire de Mellois en Poitou

Montant de la subvention

Subvention annuelle de 63 000 €, soit 189 000 € pour 3 ans

20. Épicerie Sociale du Pays Mellois - Convention triennale 2023-2025

Projets

- Accompagnement social via l'aide alimentaire,
- L'insertion au travers les ateliers sociaux éducatifs,
- Déploiement du service médiation familiale au titre des projets nouveaux,
- Faire un bilan des actions et des territoires touchés en mettant en œuvre une différenciation des publics,
- Participer aux comités de prévention avec l'association appui et vous (en coordination) en lien avec les personnes âgées prise en charge par l'épicerie sociale, afin de permettre une meilleure connaissance des acteurs du territoire, créer des échanges pour permettre une opérationnalité.

20. Épicerie Sociale du Pays Mellois - Convention triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable du comité de pilotage solidarités qui s'est réuni en date du 09/11/2022,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 09/02/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER la conclusion d'une convention triennale 2023 – 2025 avec l'association Epicerie Sociale du Pays Mellois dans les conditions présentées ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

21. Mission Locale Sud Deux-Sèvres - Convention triennale 2023-2025

Objet de l'association et ses missions

Aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que leur pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Périmètre géographique d'intervention

Territoire de Mellois en Poitou

Montant de la subvention

Subvention annuelle de 54 400 €, soit 162 000 € pour 3 ans

21. Mission Locale Sud Deux-Sèvres - Convention triennale 2023-2025

Projets

- Un partenariat sur la santé avec le contrat local de santé à développer et continuer,
- Un axe de prévention de la santé des jeunes,
- La continuité du déploiement du du contrat d'engagement jeune (CEJ) sur le territoire,
- Le déploiement du projet initiative jeunes (PIJ) en étant le porteur sur le territoire et proposer d'être ressource,
- S'engager dans une réflexion partagée, pour un diagnostic partagé,
- L'élaboration d'une cartographie des actions menées.

21. Mission Locale Sud Deux-Sèvres - Convention triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable du comité de pilotage solidarités qui s'est réuni en date du 09/11/2022,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 09/02/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER la conclusion d'une convention triennale 2023 – 2025 avec l'association Mission Locale dans les conditions présentées ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

22. Association d'Insertion du Pays Mellois (AIPM) - Convention triennale 2023-2025

Objet de l'association et ses missions

Accompagner le public en cours d'insertion professionnelle.

Périmètre géographique d'intervention

Territoire de Mellois en Poitou

Montant de la subvention

Subvention annuelle de 47 160 €, soit 141 480 € pour 3 ans

22. Association d'Insertion du Pays Mellois (AIPM) - Convention triennale 2023-2025

Projets

- La mise en place d'un DLA avec participation financière en diminution de la subvention, avec une participation de la CCMP à l'élaboration du cahier des charges
- La mise en œuvre d'une stratégie de l'insertion,
- Produire un bilan annuel sur l'utilisation de la subvention avec des indicateurs plus ciblés, nombre de personne concernées, provenance des personnes accompagnées, les données sur les bénéficiaires de l'insertion, la localisation des chantiers et leur nature.

22. Association d'Insertion du Pays Mellois (AIPM) - Convention triennale 2023-2025

Vu l'avis favorable du comité de pilotage solidarités qui s'est réuni en date du 09/11/2022,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 09/02/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER la conclusion d'une convention triennale 2023 – 2025 avec l'Association d'Insertion du Pays Mellois dans les conditions présentées ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



23. Agence technique départementale iD79 - Approbation des nouveaux statuts

Contexte

Modifications statutaires afin de prendre en compte les observations de la chambre régionale des comptes et d'intégrer la possibilité de réunir les instances en visio-conférence.

- Chaque adhérent doit approuver les statuts modifiés

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



23. Agence technique départementale iD79 - Approbation des nouveaux statuts

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les statuts modifiés d'ID79 tels qu'annexés.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Le Contrat Territorial
fusionne deux aires
d'alimentation de captages :

- Le bassin versant de la Touche Poupard alimentant le captage au barrage de la Touche Poupard
- Le bassin versant de la Sèvre niortaise amont alimentant le captage de la Corbelière dans la Sèvre

Captage du barrage de la Touche Poupard

- Eau superficielle : Le Chambon
- Volumes prélevés annuellement : max. 3.5 Mm³
- Risques d'eutrophisation

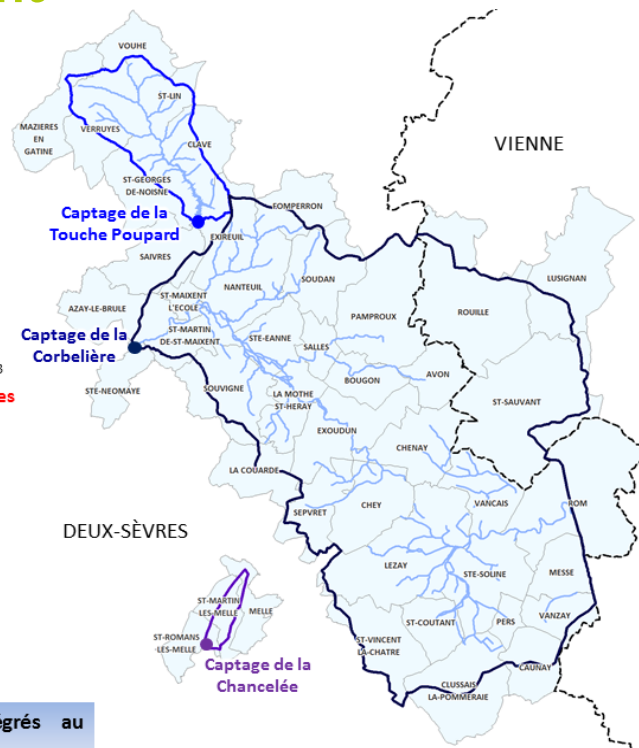
Captage de la Corbelière

- Eau superficielle : La Sèvre Niortaise
 - Volumes prélevés annuellement : entre 1.9 et 2.5 Mm³
- Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates**
⇒ Demande de dérogation et Plan de Gestion

Captage de la Chancelée

- Eau souterraine
- Volumes prélevés: environ 150 000 m³/an
- Concentrations en nitrates élevées

✓ Captages Grenelle Prioritaires et intégrés au programme régional « Re-Sources ».



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

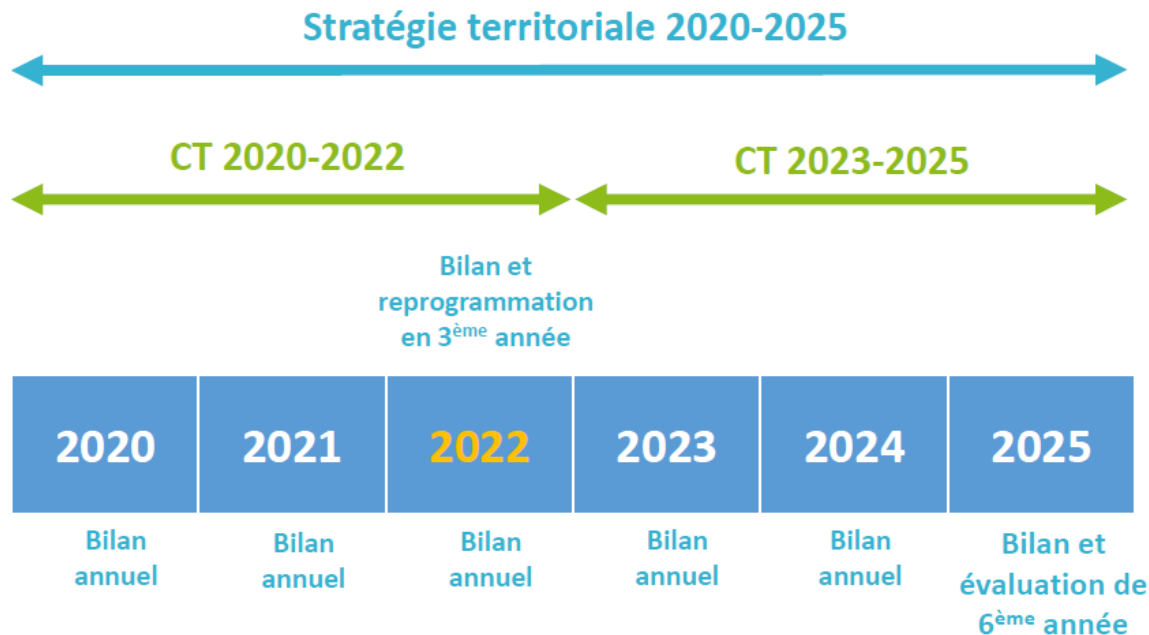
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Organisation



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GACLIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

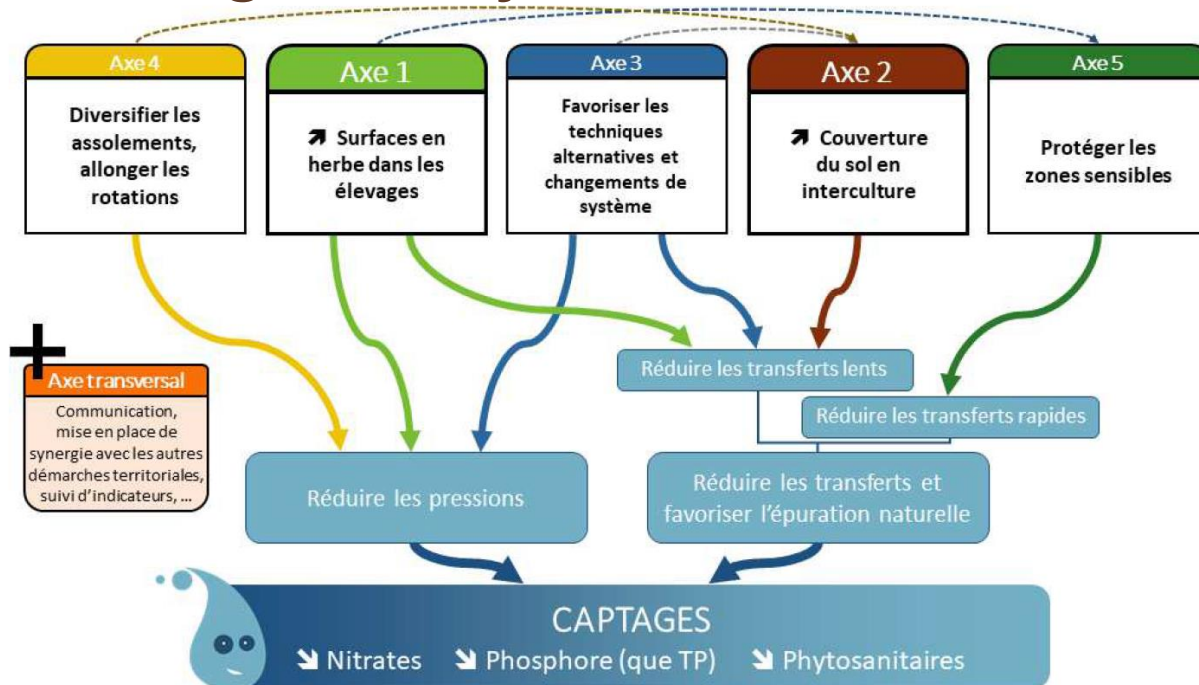
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Stratégie et objectifs à horizon 2025



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLISS²LO

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

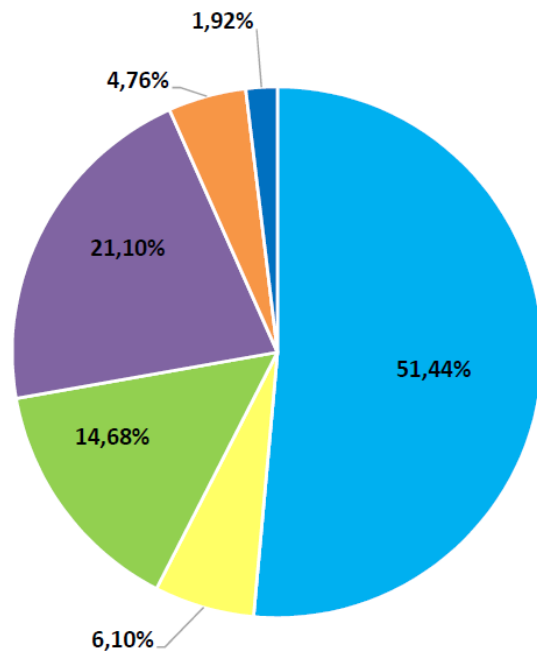
ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Plan de financement 2023 – 2025

Plan de financement

2023-2025 : 5 025 397€



- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- SERTAD + CC Haut Val de Sèvre
- Organismes Professionnels Agricoles
- CEN Nouvelle-Aquitaine (Autres co-financements recherchés par le CEN N-A)

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN
Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

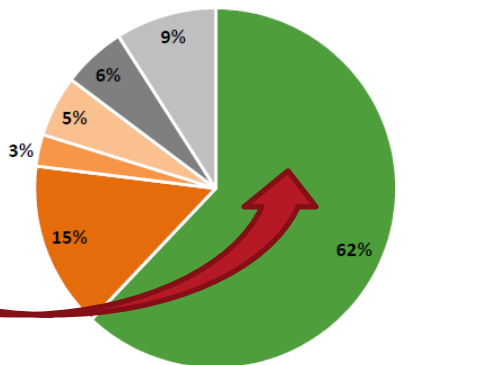
Montant prévisionnel

5 025 397€

Animation

787.5 jours

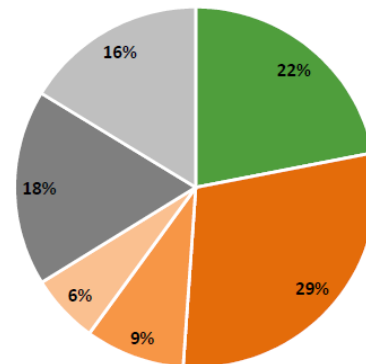
Répartition des montants
par thématique



Noter
l'importance du
volet foncier

- Volet Protection des zones sensibles (dont foncier)
- Volet Gestion intégrée de la ressource / Animation
- Volet Communication
- Volet Suivi de la qualité de l'eau
- Volet Accompagnement collectif agricole
- Volet Accompagnement individuel agricole

Répartition du temps d'animation
par thématique



- Volet Protection des zones sensibles (dont foncier)
- Volet Gestion intégrée de la ressource
- Volet Communication
- Volet Suivi de la qualité de l'eau
- Volet Accompagnement collectif agricole
- Volet Accompagnement individuel agricole

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLI

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Approche intégrée de la ressource en eau : synergie avec les démarches conduites par Mellois en Poitou

- ✓ Politique du cycle de l'eau sur le volet de l'assainissement individuel et collectif
- ✓ Protection et développement des infrastructures paysagères (plan Paysage en cours)
- ✓ Politique de l'aménagement avec l'amélioration de la connaissance des milieux (inventaire en cours des zones humides ; PCAET à venir)
- ✓ Politique d'attractivité économique et touristique sur le volet agricole (filière chanvre, Plan agricole et alimentaire territorial...)
- ✓ Politiques transférées : appui à la concertation inter-contrats (CTMA/PPI Gemapi ; Re-Sources ; CTGQ)

24. Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la signature du contrat territorial Re-Sources 2023 – 2025 (2nd volet) des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière porté par le SERTAD ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. Révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne

- La Commission Locale de l'Eau (CLE) réunie le 22 juin 2022 a validé la modification de la règle n°1 du SAGE
- La CLE consulte les assemblées délibérantes sur ce projet de révision (avis à transmettre avant le 25/03/23)

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Contexte hydrologique
du Bassin Versant
de la Boutonne

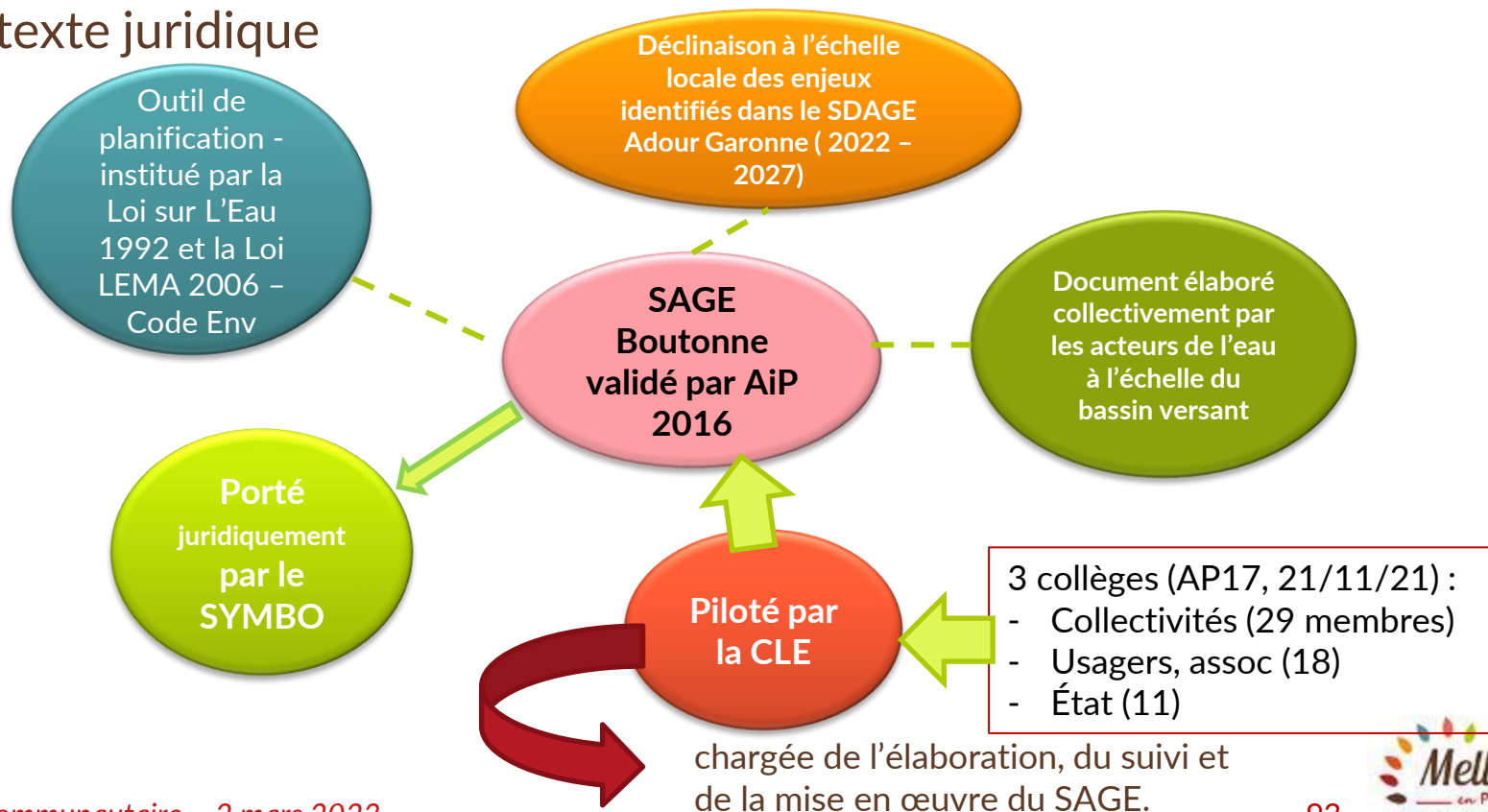
- Nord du bassin de la Charente
- 130 communes
- Affluent de la Charente
- 310 km



Cycle de l'eau

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Contexte juridique



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

S²LO

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

- Objectifs du SAGE

- ☐ Promouvoir un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et les différents usages (eau potable, agriculture, industries...)
- ☐ Fixer les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative, et qualitative de la ressource en eau
- ☐ Assurer une cohérence des actions sur l'ensemble du bassin versant (solidarité entre l'amont et l'aval ; cohérence inter-programmes)

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Les documents du SAGE (article L.212-5-1 du Code Environnement)

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques : définit les objectifs et les moyens, les conditions et les mesures prioritaires retenus par la CLE pour les atteindre. Opposable aux tiers et à l'administration.
- **Le Règlement a pour objectif de renforcer les 3 dispositions essentielles du PAGD.** Opposable aux tiers et à l'administration.
- **Le Rapport environnemental** qui restitue pour le public la démarche environnementale mise en œuvre. Il décrit et évalue les effets de la mise en œuvre du SAGE.

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Le règlement contient 3 règles

- Règle n°1 « modalités particulières applicables aux prélèvements en eaux superficielles et souterraines hors nappe de l'infra-Toarcien » : AEP, irrigation et industrie
➡ Gestion quantitative
- Règle n°2 « limiter les rejets en phosphore des stations d'épuration de plus de 2000 EH et des ICPE ayant un rejet en phosphore supérieur à 0,5 kg/jour sur les bassins versants déclassés pour le paramètre phosphore » : Step de Melle, de la Plateforme industrielle, de la laiterie de Celles
➡ Gestion qualitative
- Règle n°3 « respecter un débit de fuite maximum à l'échelle des projets » : ouvrages de régulation des eaux urbaines de ruissellement
➡ Prévention des inondations

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Règle n°1 : Réduire les volumes à prélever pour 2021 en période d'étiage

La répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs doivent respecter les règles de répartition suivantes :

- 23 % pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 Mm³)
- 62 % pour l'irrigation (soit 3,8 Mm³)
- 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 Mm³)

6,1 Mm³ : volume autorisé
pour les prélèvements en
eaux souterraines et/ou
superficielles
(entre 1er avril et 30 sept)

Dans l'attente de la réalisation des réserves, les irrigants prélèvent 8 à 10 Mm³

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

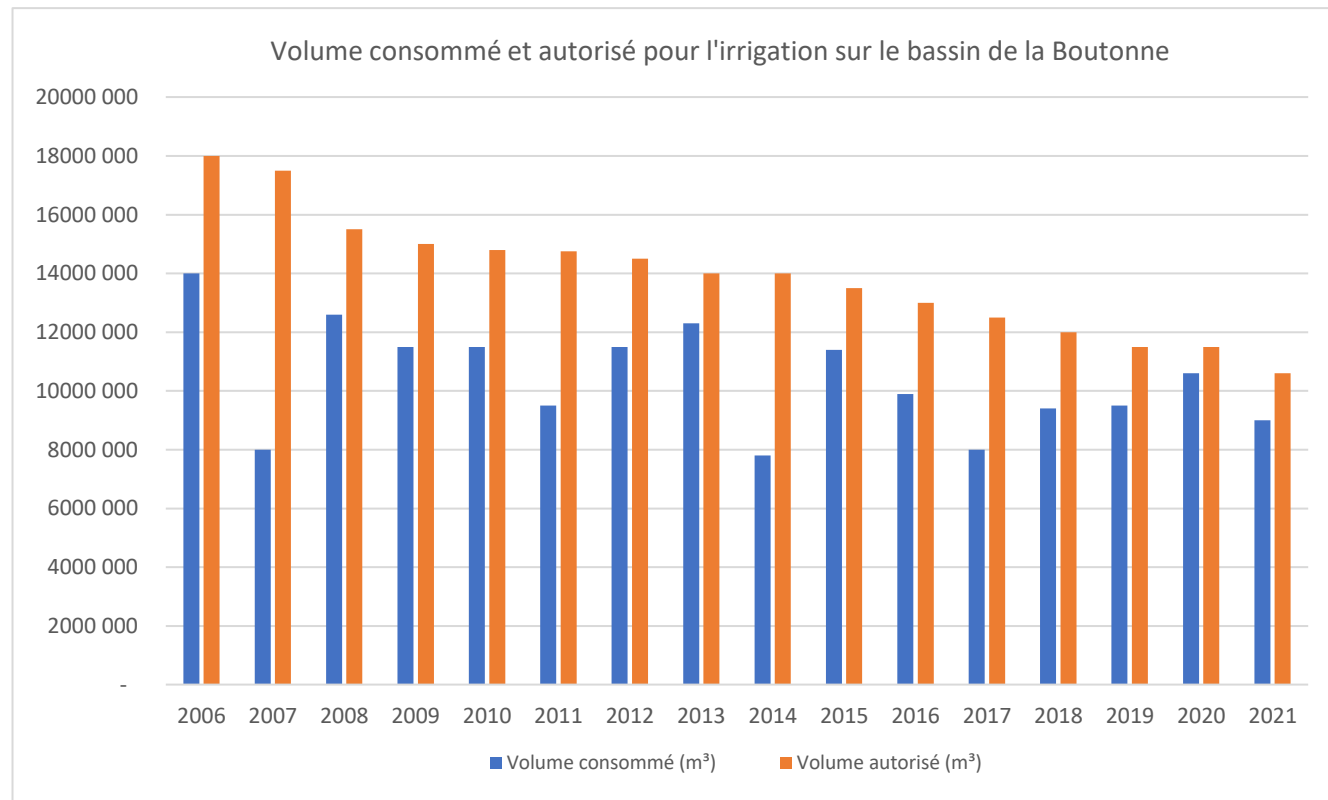
Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Constats :

- Le volume consommé chaque année par les irrigants est d'environ 70% du volume autorisé
- La variation des volumes prélevés est à corrélérer avec les précipitations annuelles
- Volonté de réduction des volumes autorisés



25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Comment atteindre cet objectif ?

Par le biais d'un programme d'actions, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Boutonne (PTGE)

Plusieurs axes :

- promouvoir les changements de pratiques et travailler sur l'efficacité de l'eau
- favoriser le stockage et l'infiltration de l'eau dans le sol de manière naturelle
- sécuriser l'approvisionnement en eau avec la création de réserves de substitution pour un volume de 6,03 Mm³

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACQUIN

25. Révision partielle du SAGE de la Boutonne

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

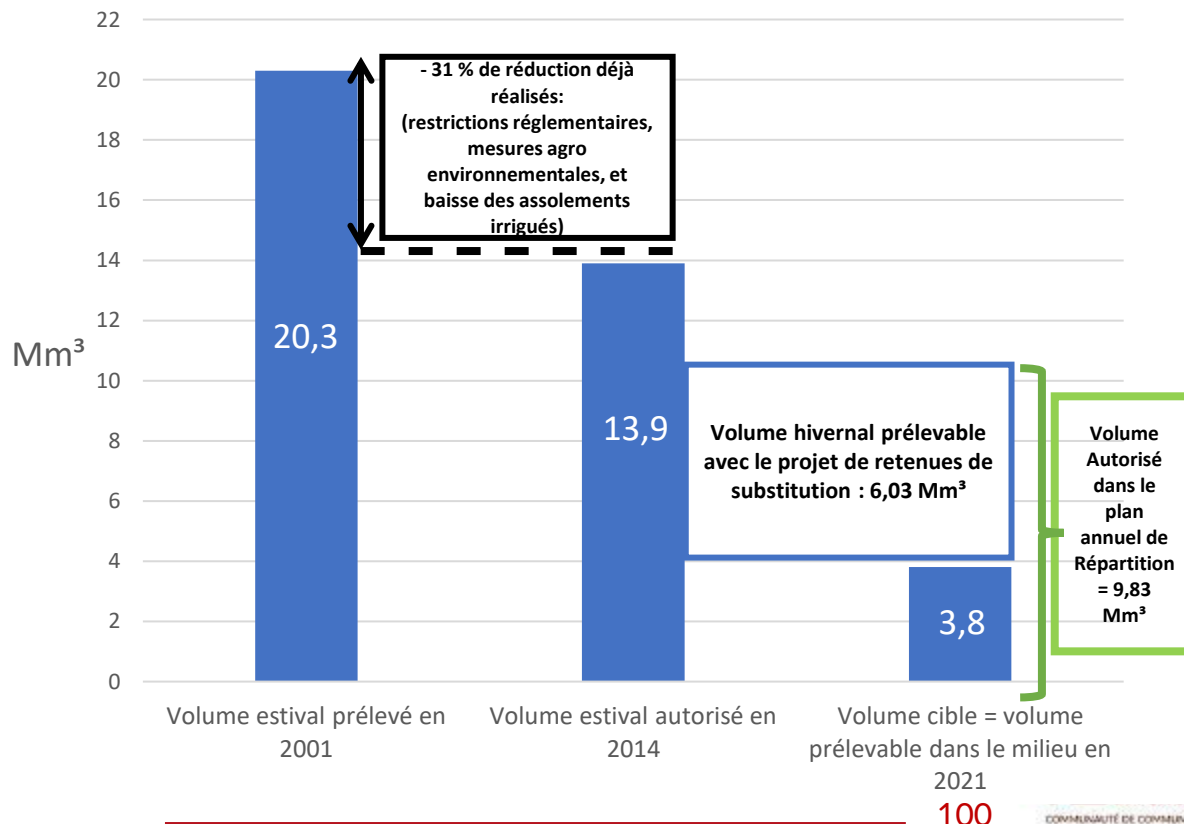
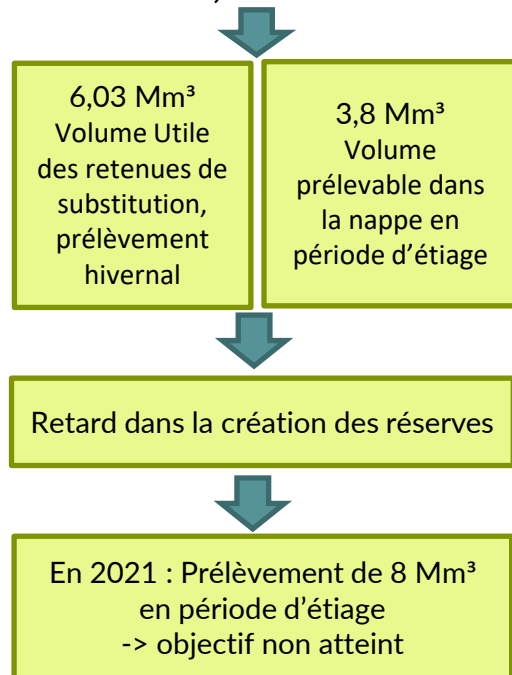


Schéma de principe de retour à l'équilibre quantitatif

Objectif cible 2021

Volume Autorisé

= 9,83 Mm³



Conseil communautaire - 2 mars 2023

100

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cycle de l'eau - GEMAPI

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Projet de 21
réserves du
SYRES (17)



volume total
5,8 Mm³

Projet de 4
réserves porté
par la Coop de
l'Eau (79)



volume 1 Mm³
(2 abandonnées)

Projets de réserves de substitution*

RS existantes CAEDS et privée (1,36 Mm³)

CCMP (RéUt Eaux traitées, 0,18 Mm³)

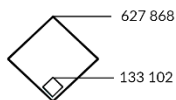
Périmètre des SAGE

- Boutonne
- Charente
- Clain
- Sèvre Niortaise et Marais Poitevin
- Limite d'agence de l'eau
- Cours d'eau

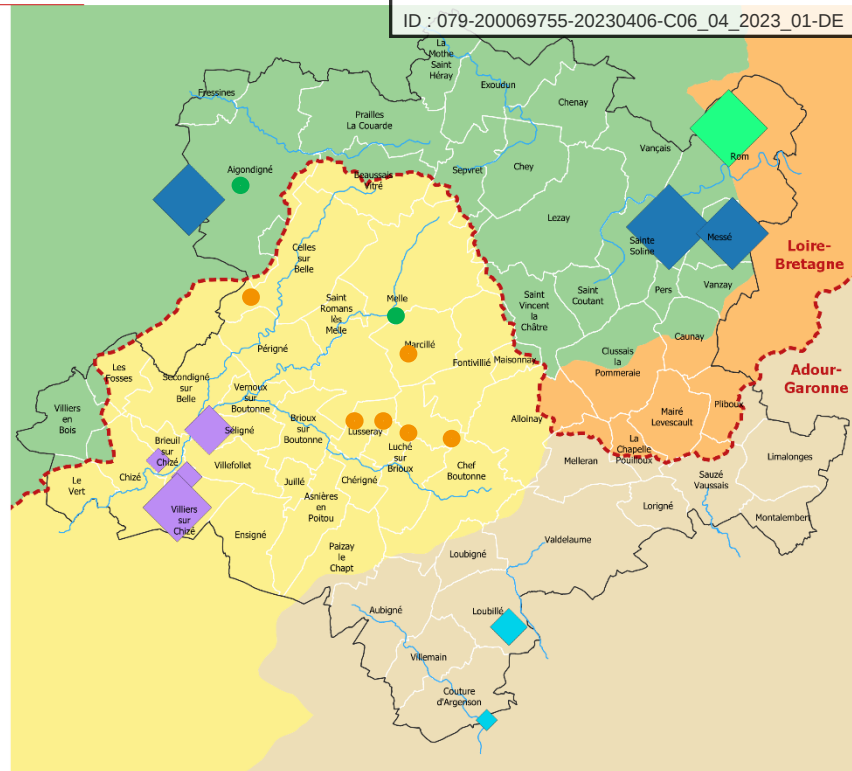
Localisation des projets

- Bassin versant Aume-Couture
- Bassin versant Sèvre-Niortaise
- Clain
- Boutonne

Volume des réserves (m3)



* les réserves existantes n'apparaissent pas



Sources : IGN, SYMBO, arrêtés inter-préfectoraux 79-86-16, communauté de communes Mellois en Poitou 2023
Conception : Service SIG pour la direction générale, communauté de communes Mellois en Poitou - mars 2023

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

0 5 10 km



25. Révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne

La construction des réserves n'étant pas réalisée avec pour conséquence des prélèvements estivaux supérieurs à la cible d'équilibre des milieux, la CLE du SAGE a proposé le report d'atteinte des objectifs à 2027.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la révision partielle du règlement du SAGE Boutonne telle que joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Information – Constitution d'un groupe de travail

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Groupe de travail climat – air – énergie (mutualisé COT-PCAET)

- **Rôle** : définir la stratégie et les objectifs du PCAET Mellois en Poitou sur les 8 thématiques réglementaires (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie) au regard des éléments de diagnostic, des autres stratégies déjà définies par la collectivité et des objectifs fixés par l'ADEME dans le cadre du COT
- Candidatures à adresser au plus tard le 17 mars 2023 (8 à 15 personnes)
noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

S²LO

Monsieur Fabrice MICHELET

Question posée lors du conseil communautaire du 19-01-23 – Bilan des subventions accordées et refusées en 2022

Questions diverses - Intervention de

Subventions en application du règlement cadre

Acomptes versés en 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

OSAPAM - CAP JO 2024	2 000,00	21ème tour cycliste des Deux-sèvres	6 750,00
Handball club Lezay	3 600,00	Tennis club de Melle	850,00
Judo club Mellois	1 400,00	Cyclo club La légère	300,00
Cabri Mellois	3 600,00	Les veillées d'Availles	1 200,00
Périgné Tennis de table	3 600,00	Scènes nomades (saison culturelle)	3 400,00
Club sportif Mellois natation	3 600,00	Scènes nomades (Festival au village)	7 900,00
Handball club Mothais	3 600,00	MENSA SONORA	2 350,00
Football club Boutoonais	1 300,00	Maison des arts	2 560,00
Val de Boutonne Foot 79	3 600,00	ARTENETRA	2 500,00
Union sportive Lezay	3 600,00	POSELLIS	1 000,00
Cinémel	3 600,00	Melleran part en live	1 300,00
Ateliers de la simplicité	3 600,00	APIEEE	3 600,00
Ciné Chef	2 500,00	SURFIN'BOUTONNE	1 750,00
Compagnie Mastok	3 600,00	ADIL 79	13 268,36
		CIDFF 79	600,00
		TOTAL	92 528,36

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Subventions accordées par conventions triennales d'objectifs Acomptes versés en 2022

CSC Mellois	238 875,00
Les enfants d'abord	17 300,00
Belle et Lambon	132 750,00
Office de tourisme du Pays Mellois	198 000,00
Ecole de musique du Pays Mellois	137 000,00
D4B	12 000,00
CBE MELLOIS 2000	35 200,00
OSAPAM	16 100,00
Maison du protestantisme poitevin	13 750,00
LA BETA PI	25 000,00
Mines d'argent des Rois Francs	21 600,00

Handball club Celles-sur-belle - Mellois en Poitou	40 000,00
URFR	12 000,00
Appui et vous	2 500,00
Mot à mot	2 500,00
AIPM	24 800,00
Epicerie sociale	29 153,00
Toits etc.	14 725,00
Mission locale Sud Deux-Sèvres	54 400,00
Coopération culturelle en Mellois	21 180,00
TOTAL	1 049 683,00

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

SLO

Demandes de subventions refusées

Direction en charge de la politique publique	Type d'association	Motif du refus
Pôle solidarités	Aux Grands Cœurs : Association ayant pour objet le soutien, l'entraide, l'écoute et l'accompagnement des aidants et des aidés dans le cadre de la maladie et ou du handicap.	Le champ d'intervention de l'association, étant limité à quelques communes, ne présentait pas un intérêt communautaire.
Pôle solidarités	CIF-SP : Association ayant pour objet la sensibilisation et la valorisation de l'image du vieillissement, pour une société plus inclusive quels que soient l'âge et les identités.	Le champ d'intervention de l'association n'entrait pas dans le champ des compétences communautaires.
Animation sportive	Cyclo club de la Légère : Association ayant pour objet l'organisation du championnat régional de cyclo-cross.	Manifestation qui n'entrait pas dans les critères de l'organisation d'une manifestation sportive exceptionnelle (règlement cadre).
Animation du territoire	Caminâm : Association ayant pour objet la création et la diffusion des spectacles.	Activité qui n'entrait pas dans les critères du règlement cadre.
Animation du territoire	La Traverse : Association ayant pour objet le travail sur la transition écologique de 3 communes.	Activité qui n'entrait pas dans le champ des compétences communautaires.

Questions diverses

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 16 février 2023

- Présentation de la commune de Saint-Vincent-la-Châtre,
- Présentation de la politique des déchets et son évolution,
- Présentation du démarrage de l'EPIC Tourisme,
- Questions diverses.

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 23 mars 2023 – Conférence des maires – Salle Cendille à Limalonges
- Jeudi 30 mars 2023 - Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 6 avril 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes (La Boutonnaise) à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

